

Autrement dit, si une société étrangère crée une filiale au Canada, celle-ci se procurera des biens et des services auprès de la maison mère plutôt qu'en les achetant à une entreprise canadienne située dans la même ville ou à l'autre bout de la province ou du pays. C'est facile à comprendre. L'argent reste ainsi dans la famille, mais ce n'est pas nécessairement dans l'intérêt des entreprises canadiennes, grandes ou petites.

Les filiales essaient d'éviter d'entrer en concurrence avec la maison mère. Cela aussi est parfaitement compréhensible. La filiale canadienne d'une société américaine ne voudra pas concurrencer la compagnie mère sur les marchés internationaux. C'est bien normal. Les filiales de ce genre sont là pour vendre leurs produits sur notre petit marché, et pas ailleurs. On ne leur demande pas de vendre davantage de bois de construction ou de produits finis à l'étranger. Ce n'est pas pour cette raison que ces entreprises ont été implantées au Canada. Par conséquent, les limites imposées aux activités des sociétés étrangères établies au Canada font que ces entreprises ne sont pas là pour se développer dans l'intérêt de l'économie canadienne, des fournisseurs canadiens ou des exportateurs canadiens.

Je pourrais donner de nombreux exemples, monsieur le Président. Néanmoins, je terminerai mes remarques en citant un passage du rapport du groupe de travail du parti conservateur sur la technologie de pointe. Voici ce que nous pouvons lire dans le rapport:

Selon des statistiques récentes, les filiales canadiennes de sociétés étrangères font en général moins de recherche et de développement que les entreprises canadiennes de même importance.

J'aurai peut-être l'occasion de revenir sur cet aspect cet après-midi.

M. le Président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES PÊCHEURS TERRE-NEUVIENS—L'EXPIRATION DES PRESTATIONS

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, encore une fois cette année, la glace bloque l'entrée de nombreuses baies de l'île de Terre-Neuve et le long de la côte du Labrador. Comme les années précédentes, les pêcheurs, et notamment les pêcheurs côtiers, ont de grandes difficultés à sortir leurs bateaux de pêche et à reprendre leur activité. C'est déjà arrivé et ça recommence.

Article 21 du Règlement

Les pêcheurs n'ont plus droit aux prestations de l'assurance-chômage après le 15 mai. Ils n'ont donc aucun revenu à partir de ce moment-là. Cet état de choses persiste depuis longtemps et on n'a rien fait pour y remédier. J'exhorte le gouvernement à régler le problème en modifiant le règlement de façon à ce que les pêcheurs soient considérés sur le même pied que les autres travailleurs et soient admissibles aux prestations d'assurance-chômage jusqu'à ce qu'ils puissent reprendre le travail.

A défaut de cela, j'exhorte le gouvernement à prendre les mêmes dispositions que par le passé, à savoir, à effectuer un paiement à titre gracieux, un versement spécial, aux pêcheurs qui seront sans revenu après le 15 mai, afin qu'ils puissent subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille jusqu'à la fonte des glaces; ils pourront alors recommencer à pêcher.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES ÉTATS-UNIS—L'IMPOSITION D'UN EMBARGO COMMERCIAL CONTRE LE NICARAGUA

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, les Canadiens ont appris hier, avec soulagement, que nous ne nous rallierons pas à l'embargo américain contre le Nicaragua.

Le fait que le président Reagan n'ait ni consulté ni même informé le gouvernement canadien devrait nous rappeler qu'il est bien difficile d'être le meilleur ami d'un paranoïaque. Les tactiques de brute du président Reagan ne reflètent même pas l'opinion de la majorité des Américains, comme en témoigne la défaite cinglante, à la Chambre des représentants, de son programme de 14 millions pour aider les rebelles de droite. La diplomatie à la cowboy du président Reagan pose un grave danger, non seulement pour la fragile économie du Nicaragua, mais également pour la fragile stabilité mondiale et pour la paix.

Le Canada a la responsabilité de dire au président Reagan que nous n'appuyons pas son objectif insensé de vouloir renverser le gouvernement du Nicaragua. Nous devrions, au contraire, accroître notre aide à ce pays et prendre des mesures immédiates pour élargir notre commerce. Disons clairement aux Nicaraguayens que nous sommes prêts à commercer.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE LA FORÊT

LE CHOIX DE GRANDE PRAIRIE COMME CAPITALE FORESTIÈRE DE L'ALBERTA

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, je rappelle à mes collègues que la semaine prochaine est la Semaine nationale de la forêt qui sera l'occasion de nombreuses célébrations partout au Canada. Les festivités permettront aux Canadiens de mieux comprendre cette ressource et les avantages que nous en retirons. Il est temps que nos concitoyens en apprécient toute la valeur en se renseignant davantage sur nos forêts.